

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
- **Emploi de la substance / de la préparation : Peinture**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage :
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger :



GHS02



GHS07

- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acétone
acétate de n-butyle
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- 2.3 Autres dangers :
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	20-25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	12,5-20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-12,5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contenant ≤ 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	2,5-5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **EN CAS D'INHALATION :**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· **EN CAS D'INGESTION :**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.

Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. NE PAS utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications :**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

• **Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:**

67-64-1 acétone	
VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm B;
115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME (France)	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m ³ , 1000 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
VME (France)	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 960 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 480 mg/m ³ , 100 ppm SSc;	
74-98-6 propane		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm	
106-97-8 butane (contenant ≤ 0,1% butadiène (203-450-8))		
VME (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm SSc;	
75-28-5 isobutane		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm	
· DNEL :		
67-64-1 acétone		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	62 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	62 mg/kg bw/day (general population)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	186 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	200 mg/m ³ (general population)
	Acute/short-term exposure - local effects	1210 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - local effects	2420 mg/m ³ (worker)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	3,4 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	3,4 mg/kg bw/day (general population)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	7 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	102,34 mg/m ³ (general population)
	Long-term exposure - systemic effects	480 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	859,7 mg/m ³ (general population)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	960 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - local effects	859,7 mg/m ³ (general population)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	960 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	102,34 mg/m ³ (general population)
	Long-term exposure - local effects	480 mg/m ³ (worker)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY s– Noir Brillant

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,67 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	54,8 mg/kg bw/day (general population)
		153,5 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	33 mg/m ³ (general population)
		275 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
67-64-1 acétone		
PNEC aqua	10,6 mg/l (freshwater)	
	1,06 mg/l (marine water)	
	21 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	30,4 mg/kg (freshwater)	
	3,04 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	100 mg/l	
PNEC soil	29,5 mg/kg	
123-86-4 acétate de n-butyle		
PNEC aqua	0,18 mg/l (freshwater)	
	0,018 mg/l (marine water)	
	0,36 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	0,981 mg/kg (freshwater)	
	0,0981 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	35,6 mg/l	
PNEC soil	0,0903 mg/kg (soil dw)	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
PNEC aqua	0,635 mg/l (freshwater)	
	0,0635 mg/l (marine water)	
	6,35 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	3,29 mg/kg (freshwater)	
	0,329 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	100 mg/l	
PNEC soil	0,29 mg/kg (soil dw)	
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:		
67-64-1 acétone		
BAT (Suisse)	80 mg/l	
	Substrat d'examen: Urine	
	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	
	Paramètre biologique: Acétone	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• **Protection respiratoire:**

Il n'y a pas de procédures particulières à suivre si les valeurs limites sur le lieu du travail sont strictement respectées de façon continue.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

• **Protection des mains:**



Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, ne porter des gants que le minimum nécessaire.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

• **Matériau des gants :**

Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants :**

Valeur pour la perméabilité: taux < 6 (≥ 480 min., Acétone)

Valeur pour la perméabilité: taux < 3 (≥ 60 min., Acétate de n-butyle)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect:**

Forme: Aérosol

Couleur: Noir

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

• Odeur:	Caractéristique
• valeur du pH:	non déterminé
• Changement d'état Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
• Point d'éclair :	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
• Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• Limites d'explosion: Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
• Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
• Densité à 20 °C:	0,75 g/cm ³
• Densité de vapeur.	non déterminé
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé
• Viscosité: Dynamique:	non déterminé
Cinématique:	non déterminé
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Danger d'éclatement.
> 50 °C
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-----------------------------

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

Cutané	LD 50	> 7400 mg/kg (rat) > 15800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	76 mg/l (rat)
115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50 /4h	308 mg/l (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Cutané	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 21 mg/l (rat) (OECD 403, vapeur)
	LC 50 / 4h	23,4 mg/l (rat) (OECD 403, aerosol)
74-98-6 propane		
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 31 mg/l (rat) (vapeur)
106-97-8 butane (contenant ≤ 0,1% butadiène (203-450-8))		
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 31 mg/l (rat) (vapeur)
	LC50 /4h	> 13023 ppm (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD 50	> 5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 2000 mg/kg (rat)
		> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	35,7 mg/l (rat)
	LC50 /6h	4345 mg/l (rat)
75-28-5 isobutane		
Inhalatoire	LC50 /4h	> 13023 ppm (rat) (vapeur)

• **Effet primaire d'irritation:**

• **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Toxicité subaiguë à chronique:**

67-64-1 acétone

Oral NOAEL 900 mg/kg (rat) (OECD 408, rat (male), 13 weeks)

• **Indications toxicologiques complémentaires:** A des effets narcotisants.

• **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

• **12.1 Toxicité :**

• **Toxicité aquatique:**

67-64-1 acétone

EC10	530 mg/l (<i>Microcystis aeruginosa</i>) (8 d)
EC10/0,5h	1000 mg/l (bacteria)
EC50/48h	8800 mg/l (<i>daphnia</i>)
LC50/96h	8300 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i>)
	5540 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i>)
NOEC	2212 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (OECD 211, 28 d)

115-10-6 oxyde de diméthyle

EC50/48h	> 4,4 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
LC50/96h	> 4,1 mg/l (<i>poecilia reticulata</i>)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50	356 mg/l (bacteria) (<i>Tetrahymena</i> , 40h)
EC50/48h	44 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50/72h	674,7 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>)
	647,7 mg/l (<i>desmodesmus subspicatus</i>)
LC50/96h	18 mg/l (<i>pimephales promelas</i>) (OECD 203)
LC50	64 mg/l (<i>danio rerio</i>) (48h)
NOEC	200 mg/l (<i>desmodesmus subspicatus</i>)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC10/0,5h	>1000 mg/l (<i>activated slugde</i>) (OECD 209)
EC50/48h	>500 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (67/548/EWG Apendix V, C.2.)
EC50/72h	> 1000 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OECD- 201)
LC50/96h	134 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i>) (OECD- 203)
	> 100 mg/l (<i>Oryzias latipes</i>) (OECD 203)
NOEC	≥ 100 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (21d, OECD 202)
	47,5 mg/l (<i>Oryzias latipes</i>) (14d, OECD 204)

• **12.2 Persistance et dégradabilité :**

67-64-1 acétone

BSB (BOD)	1760 mg/g
Biodegradation	91 % (OECD 301B, 28 d)

123-86-4 acétate de n-butyle

Biodegradation	83 % (OECD 301 D 28d)
----------------	-----------------------

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

BSB	83 % (<i>activated slugde</i>) (28d, OECD 301 F)
Biodegradation	100 % (OECD 302 B, 8d)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

67-64-1 acétone	
log Pow	-0,24
BCF	3
123-86-4 acétate de n-butyle	
log Pow	2,3 (OECD 117)
BCF	15,3
106-97-8 butane (contenant ≤ 0,1% butadiène (203-450-8))	
log Pow	2,8
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
log Pow	0,56

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:

· 12.4 Mobilité dans le sol :	
123-86-4 acétate de n-butyle	
log Koc	1,27
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Koc	1,7

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandations :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· Emballages non nettoyés:

· Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	<p align="center">1950 AÉROSOLS AEROSOLS</p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
---	--



<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette · IMDG, IATA 	<p align="center">2 5F Gaz. 2.1</p>
---	---



<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p align="center">2 Gaz. 2.1</p>
--	--------------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
--	-------

<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : 	Non
--	-----

<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · No EMS: 	<p align="center">Attention: Gaz. F-D,S-U</p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
---	-----------------

<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p align="center">LQ2 2 D</p>
---	---------------------------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Réglementation européenne :
- Directive 2004/42/EC 2004/42/IIB (e) (840) <840
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO : P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2016

V - 2

Révision: 12.07.2016

Nom du produit: CARSYSTEM RALLYE-SPRAY – Noir Brillant

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes :**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
 - Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 - Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F